

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

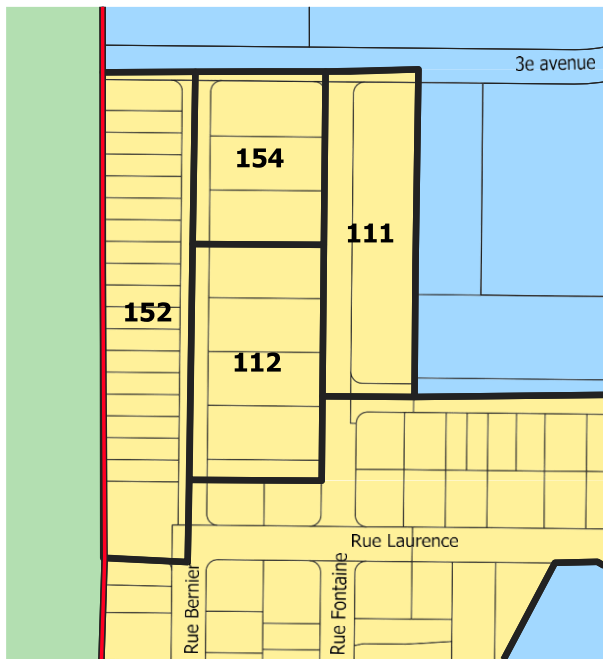
AVIS PUBLIC, est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 juin 2025, le conseil a adopté le projet de règlement 010-2025 ayant pour titre « Règlement numéro 010-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 16 juin 2025 à 20:00** à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay, Acton Vale (Entrée rue Cushing). L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications apportées au règlement de zonage 069-2003 soit :

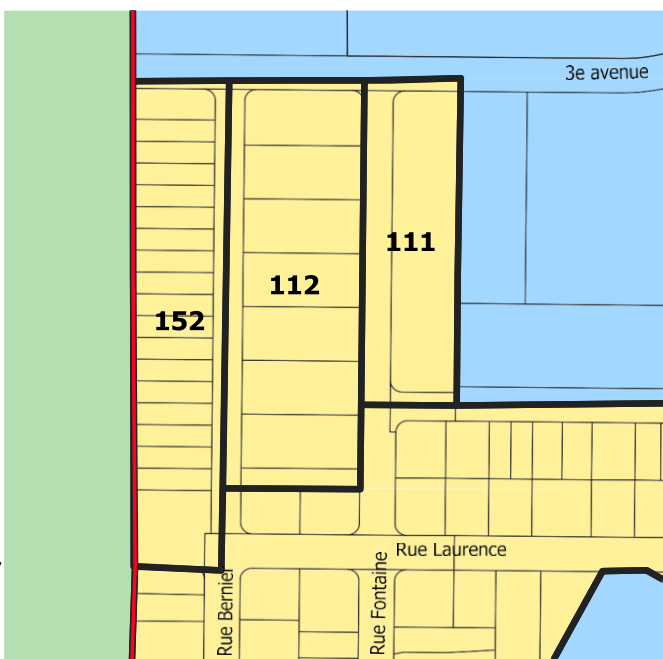
« De modifier ledit règlement de zonage à même une partie de la zone 112, afin de créer une nouvelle zone résidentielle pour un secteur en développement. »

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville au 1025 rue Boulay à Acton Vale du 2 juin au 16 juin 2025 (date de l'assemblée publique de consultation) et ce, durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. La zone 111 est bordée au nord de la 3^e Avenue, au sud de la rue Laurence (située derrière le Carrefour des Générations).

Projet de modification du plan de zonage



Plan de zonage actuel



Donné à Acton Vale, ce 3 juin 2025

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 11^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.

Claudine Babineau, OMA
Greffière